

**REVUE DE PRESSE**

**Du**

**06 Mai 2015**

**Sud Ouest / Charente Libre**

# Partager les efforts

**RETRAITES** Le nouveau président de la Confédération française ne veut pas que le régime sec soit réservé aux salariés du privé

« **Sud Ouest** ». Le gouvernement a annoncé au mois d'avril un nouveau gel des retraites. Comment avez-vous réagi ?

**Pierre Erbs (1)**. Les retraités sont inquiets. D'année en année, et même de mois en mois, de nouvelles dispositions sont annoncées. Ils n'ont pas l'impression que les problèmes soient résolus de façon durable. On nous a d'abord annoncé le report des revalorisations d'avril à octobre, ensuite un gel. Maintenant, on nous annonce un nouveau gel. On voit bien que tout cela relève d'une gestion à court terme.

Quel va être l'impact sur le pouvoir d'achat ?

Tout va dépendre de l'inflation, mais la perte est indéniable. Pour les plus petites retraites, cela devait être gommé avec le versement d'une prime de 40 euros. Mais on ne sait pas si ce versement a bien été réalisé pour l'ensemble des personnes concernées. Il semblerait qu'il y ait eu des ratés dans certaines régions.

Des mesures sont attendues le mois prochain pour l'Agirc et l'Arcco. Où en est-on ?

On sait que le déficit est récurrent. On sait que les réserves Agirc vont être épuisées assez rapidement. Pour l'Arcco, à un horizon un peu plus lointain. Mais, en l'état actuel, les régimes complémentaires ne sont pas assurés de leur pérennité. Des mesures doivent effectivement

être rendues publiques prochainement. À ce jour, nous ne savons pas très bien vers quoi se dirigent les partenaires sociaux. Cela rajoute de l'incertitude, et ce n'est pas bon pour le moral des retraités.

Qu'espérez-vous ?

Pour le long terme, nous souhaitons un régime de retraite univer-



Pierre Erbs souhaite un régime de retraite universel. PHOTO DR

« Ce qui nous choquerait, c'est que le régime sec soit appliqué aux seuls salariés du privé »

sel. C'est-à-dire un système unique qui s'applique à tous les Français, quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle. Pour le court terme, nous serions prêts à accepter un certain nombre de choses. Ce qui nous choquerait, c'est que le régime sec soit appliqué aux seuls salariés du privé.

Vous ne vous faites pas d'illusions sur l'avenir des retraites...

Nous allons sans doute vers une lente érosion de notre pouvoir d'achat. Il faut partager les efforts, mais il faut aussi des perspectives pour les plus jeunes. Aujourd'hui, nos enfants disent : je sais bien que je n'aurai pas de retraite. Ce n'est pas acceptable. Il va bien falloir que l'on rebâtisse notre système pour que les jeunes générations aient confiance dans l'avenir et sachent

qu'un jour, elles pourront percevoir une retraite normale.

Pensez-vous que les retraités soient prêts à manifester ?

De temps en temps on nous dit : « Il faut descendre dans la rue. » Nous ne sommes pas une population qui se mobilise facilement.

Cela dit, les retraités sont citoyens et électeurs, et ils sont capables de faire entendre leur voix autrement que dans la rue. De surcroît, quand il y a des défilés pour la défense des retraites, les syndicats ne nous invitent pas.

Mais ils sont représentatifs, contrairement à vous...

C'est exact. Et la CFR, qui rassemble 1,5 million d'adhérents, n'est pas 1,5 million d'adhérents, n'est pas considérée comme représentative. Récemment, des sénateurs ont déposé une proposition de loi pour faire évoluer la situation.

**Recueilli par Pierre Tillinac**

(1) Président de la Confédération française des retraités (CFR) depuis le 1<sup>er</sup> janvier. La CFR tiendra un stand à la Foire internationale de Bordeaux du 8 au 17 mai.

# Surveiller toujours plus

**ASSEMBLÉE NATIONALE** Les députés ont adopté hier à une large majorité la loi qui élargit le champ d'intervention et les pouvoirs des services de renseignement

**DOMINIQUE RICHARD**

d.richard@sudouest.fr

Le texte touche aux libertés fondamentales de tous les Français. Pourtant, dans le courant du mois d'avril, ils n'ont été que quelques dizaines de députés à participer à l'examen accéléré du projet de loi sur le renseignement, offrant encore une fois une piètre image de la représentation nationale. Le gouvernement ne souhaitait pas que le débat s'éternise; ses vœux ont été exaucés. 438 voix pour, 86 contre. Hier, l'immense majorité des parlementaires PS, UMP et UDI s'est prononcée en faveur de ces nouvelles dispositions, qui, selon les mots mêmes de Manuel Valls, constituent « une petite révolution ».

## Techniques intrusives

Les 120 000 signatures recueillies par une pétition lancée sur le Net, les critiques de différentes associations de défense des droits de l'homme, mais aussi de « Charlie Hebdo », l'opposition de personnalités aussi diverses que Marine Le Pen, Cécile Duflot et Aurélie Filippetti, de l'ancien ministre centriste de la Défense Hervé Morin et des gaul-

listes Pierre Lellouche et Henri Guaino n'ont suscité aucune lame de fond dans l'opinion. La loi qui confère des pouvoirs accrus aux services de renseignement en autorisant des techniques d'espionnage intrusives est passée comme une lettre à la poste.

Le projet de loi a le mérite d'inscrire dans un cadre juridique des pratiques jusqu'ici clandestines. Le

dernier texte en date remontait à 1991 et concernait essentiellement les écoutes téléphoniques administratives, à une époque où l'utilisation d'Internet et du téléphone portable était balbutiante. Désormais, les services de renseignement français, à l'image de leurs homologues étrangers, auront légalement accès aux technologies modernes d'interception.

**« Mise entre de mauvaises mains, cette loi peut constituer une arme redoutable »**

Sonorisation des appartements et des véhicules, déploiement de logiciels espions sur les ordinateurs, placement de mouchards et de balises, légalisation des valises numériques permettant de capter le trafic dans un secteur géographique, installation de boîtes noires sur les réseaux des opérateurs Internet et de téléphonie pour capter les données de connexion... Même si certains de ces outils ne sont réservés qu'à la

lutte antiterroriste, l'élargissement de la panoplie introduit un changement de dimension dans la surveillance.

Il va de pair avec l'extension des domaines de compétence des différents services. Ces derniers pourront intervenir pour tout ce qui a trait à l'indépendance nationale ou à l'intégrité du territoire, ce qui va de soi. Mais le législateur les habilite



Manuel Valls a qualifié les nouvelles dispositions de la loi de « petite révolution ». (L. LANGSDON/EPH/MAXPPP)

aussi à opérer pour protéger les « intérêts majeurs de la politique étrangère » ou prévenir les « atteintes aux formes républicaines des institutions ». Des définitions vagues qui ne placent pas les citoyens à l'abri d'éventuelles dérives « barbouzardes ».

## Quid du contrôle ?

Devant l'Assemblée nationale, le gouvernement a lâché un peu de lest. Il a accepté la création d'un statut spécial pour les avocats, les magistrats, les journalistes et les parlementaires. Apparaît aussi un embryon de protection pour les lanceurs d'alerte, mais uniquement

s'ils appartiennent aux services de renseignement. En revanche, il a repoussé certains amendements de nature à renforcer l'efficacité et les pouvoirs de la commission de contrôle.

Cette autorité administrative indépendante, composée de six magistrats, six parlementaires et un expert, aura pour mission de surveiller les surveillants et de rendre un avis dans les trois jours lorsqu'elle sera saisie d'une demande. Il ne sera pas contraignant, le gouvernement ayant la possibilité de passer outre. Le Premier ministre pourra aussi la contourner en cas d'urgence ou d'urgence opération-

nelle, des notions plutôt floues que les députés n'ont pas souhaité baliser.

Si la durée de conservation des données a été inscrite dans la loi, la Commission nationale de l'informatique et des libertés ne pourra

pas, comme elle le souhaitait, accéder aux fichiers des services enquêteurs. Le législateur fait le pari que les agents, le pouvoir politique et les membres de la commission seront toujours guidés par le souci de l'éthique et le respect de la vie privée. D'où le risque pointé par le juge antiterroriste Marc Trévidic : « Mise entre de mauvaises mains », cette loi peut constituer « une arme redoutable ».



**INDISCRÉTION**  
**Jean-Luc Petitrenaud**  
**de retour en Charente**  
Après la Ribaudière (Bourg-Charente), c'est La Ruelle (Angoulême) et Le Château de l'Yeux (Cognac) qui inspirent l'écriture de « Escapades de Petitrenaud », en tournage ces jours-ci.

PHOTO NATHALIE DUBOIS

## VACCIN CONTRE LE PAPILLOMAVIRUS

# « Une avancée »

Le docteur Deval-Secherre tiendra une conférence ce soir à Angoulême

Les clubs Soroptimist et Inner wheel d'Angoulême proposent, ce soir à partir de 20 heures à l'hôtel Mercure, une conférence du chirurgien gynécologue Véronique Deval-Secherre. La praticienne, installée à Soyaux, ancienne chef de clinique à l'Institut Bergonié de Bordeaux (Gironde) abordera le thème : « La pathologie cancéreuse et non cancéreuse, vaccinations contre le human papillomavirus ».

« SudOvest ». Quelles sont les pathologies liées au papillomavirus ?

**Véronique Deval-Secherre.** Le cancer du col de l'utérus, bien sûr, mais aussi des voies génitales, du pénis, de l'anus, des amygdales, de la langue. Il y a aussi des pathologies non cancéreuses comme les végétations génitales chez la femme et l'homme. Le papillomavirus est la cause de 12 % de cancers dans le monde, alors, bien entendu, 8,8 % dans des pays en voie de développement, contre 3,2 % dans les pays développés.

C'est donc un virus qui atteint les hommes et les femmes, pourtant les campagnes de publicités ciblent plutôt les jeunes femmes en France...

Oui, parce qu'en France aujourd'hui, le vaccin est recommandé pour les jeunes femmes de 11 à 14 ans, avec possibilité de rattrapage jusqu'à 19 ans, si possible avant les premiers rapports sexuels ou dans la première année des rapports. Dans certains pays, on commence aussi à vacciner les garçons.

Mais la Sécurité sociale dépense des sommes comparables pour les



Le vaccin contre le papillomavirus est pris en charge par la Sécu pour les jeunes filles. ILLUSTRATION G. B.

pathologies liées au papillomavirus chez les femmes et les hommes.

Vous êtes donc pour ce vaccin ?

Bien sûr. Il est dommage que les rumeurs véhiculées par les médias fassent peur aux Français. Ce vaccin est une véritable avancée prophylactique. Il n'introduit pas un virus mais une protéine qui mime le virus. La bonne santé des gens en France est due aux vaccins obligatoires et c'est fou que l'on fasse la moue sur de véritables avancées thérapeutiques.

Les mères de jeune femme de 11 ans doivent-elles s'adresser à des gynécologues ?

« 75 % des femmes vont rencontrer le virus au cours de leur vie »

Oui, mais aussi à des pédiatres ou à leur médecin traitant. Plus le vaccin est réalisé tôt, moins d'injections sont nécessaires. C'est quand même plus sympa pour la jeune fille. Un vaccin réalisé entre 11 et 13 ans ne nécessitera que deux injections au lieu de trois.

L'utilisation de préservatifs ne peut-elle pas suffire ?

Non. Le papillomavirus se transmet aussi par la langue, les

doigts... Alors, bien entendu, il faut qu'il y ait une pratique sexuelle mais il faut savoir que 75 % des femmes vont rencontrer le virus au cours de leur vie.

Peut-on se faire vacciner à l'âge adulte ?

Oui, mais le vaccin ne sera pas remboursé. Si vous avez une infection en cours, celle-ci continuera d'évoluer.

En revanche, si vous êtes guéri, on peut tout à fait envisager la vaccination.

Recueilli par Marie Fauvel

Conférence du docteur Véronique Deval-Secherre, ce soir à partir de 20 heures à l'hôtel Mercure d'Angoulême.

# Edouard Legendre, un homme en reconquête

**ÉQUITATION** Les Écuries de Boussac font table rase du passé. Le nouveau responsable pédagogique est déterminé à sortir le club de son enfermement et donc, de son déficit

SOPHIE CARBONNEL

s.carbonnel@sudouest.fr

Edouard Legendre, 35 ans, a roulé sa bosse. Hier, à peine arrivé sur le site de 35 hectares des Écuries de Boussac, il a aussitôt pris la mesure de sa nouvelle tâche. Edouard Legendre a été nommé responsable pédagogique du club. Son arrivée coïncide avec un départ, celui de François Valteau, ex-directeur dont la séparation avec le club ne s'est pas faite sans heurts (lire notre édition du 29 avril). Aujourd'hui, Edouard Legendre est le symbole d'un nouveau départ. Le centre équestre, acculé par un déficit et bénéficiaire d'une aide exceptionnelle de Grand Cognac de 110 000 euros, veut repartir du bon pied.

Le nouveau responsable pédagogique sait bien que la tâche sera difficile. Le constat, il le connaît bien.

« Le monde du cheval est petit. J'avais entendu parler des Écuries de Boussac et l'image était mauvaise. Le club était réputé avant, pour ses concours. Petit à petit, l'image s'est ternie, certainement à cause d'une mauvaise organisation », raconte-t-il.

## Palmarès et expérience

Aujourd'hui, le club, dont les infrastructures peuvent accueillir 400 cavaliers, peine à atteindre les 150 licenciés. La faute à qui ? Cyrille Blattes, président, et son bureau ne veulent pas revenir sur le passé. « On regarde vers l'avant. » Et Edouard Legendre donne formidablement envie d'avancer : « C'est un challenge pour moi. Cognac est l'un des plus beaux centres équestres de France. Il faut redonner aux Écuries de Boussac la place d'antan. » Parmi la cinquantaine de candidatu-



Edouard Legendre et le bureau du centre équestre ont, à l'heure actuelle, la même vision des enjeux à relever. PHOTO CÉLINE LEVAIN

res reçues, c'est la sienne qui a fait la différence. Certainement grâce à son expérience en tant qu'instructeur d'abord, puis de responsable d'écuries de propriétaires.

Aussi grâce à son palmarès, cavalier international, champion de France universitaire et présélectionné aux Jeux olympiques de 2012. Mais surtout grâce à sa vision de l'équitation, un sport qu'il veut ouvrir au plus grand nombre, et à toutes les disciplines équestres. « Il est clair qu'il faut récupérer les scolaires. L'école d'équitation, c'est la base d'un club. Redynamiser le centre par des animations sportives mais

pas que. » Le bureau et le responsable pédagogique sont au diapason.

## Redonner confiance

Avant de chambouler le quotidien du club, le trentenaire veut regarder, observer, noter. « Je dois d'abord faire un état des lieux pour analyser la situation. » Libéré des charges de gestionnaire financier, de communication et de politique du club qui incombait au poste de directeur, le nouveau responsable pédagogique prendra le temps de se concentrer sur ses missions. Mais pas trop. Car le temps, c'est de l'argent. Au bureau, on le sait bien. Mal-

gré les 110 000 euros de subventions communautaires, le club doit redresser la barre au plus vite pour rembourser 55 000 euros en trois ans à partir de 2016.

Et la bonne santé des finances passe par une reconquête, celle des adhérents. « L'objectif, c'est de redonner confiance aux gens », affirme Edouard Legendre. La reconquête commence dès dimanche, avec un concours de belle facture autour du dressage, niveau club, amateur et pro. Les concours vont s'échelonner jusqu'en octobre. Un nouvel espoir souffle sur les grandes prairies de Boussac.

## ■ CHÂTEAUBERNARD

**Deux randonnées à vélo.** L'AS Verriers cyclotourisme organise deux randonnées à vélo, dimanche 10 mai. Départ à 8 heures, devant l'usine Verallia. Parcours de 50 km : Les Six Chemins, Genté, Angeac-Champagne, Juillac-le-Coq, Ambleville, Archiac, Saint-Palais-du-Né, Saint-Fort-sur-le-Né, Gimeux. Circuit de 90 km identique jusqu'à Archiac puis Brie-sous-Archiac, Bordeaux, Saint-Maigrin, Saint-Germain-de-Vibrac, Meux, Allas-Champagne, Archiac, Saint-Palais-du-Né, Saint-Fort-sur-le-Né, Gimeux, Châteaubernard.

**Réunion du SIEAAC.** Le comité du Syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement de l'agglomération de Cognac (SIEAAC) se réunira mercredi 13 mai, à 9 heures, à la mairie de Châteaubernard, en salle du conseil. À l'ordre du jour figureront une décision modificative concernant le budget assainissement sur l'exercice 2015 ; l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal ; le remplacement du dégrilleur, etc.

■ La viticulture est aux prises avec les maladies du bois qui déciment la vigne ■ Dans la région du cognac c'est le branle-bas de combat ■ La bataille s'annonce très longue pour juguler les pertes.

# Ces maladies qui minent la viticulture

Ismaël KARROUM  
i.karroum@charentelibre.fr

**E** sca. Eutypiose. Black dead arm (BDA). Trois noms, trois maladies qui font cauchemarder le vignoble, rappellent le traumatisme du phylloxera. Trois urgences qui mobilisent viticulteurs, négociants, chercheurs et ingénieurs agronomes du monde entier. Car aucun remède n'est, pour l'instant, connu pour contrer l'évolution de ces maladies qui font de véritables ravages dans le vignoble et privent les vignes charentaises de 15 à 20% de leur potentiel de production. De quoi inquiéter le négociant, qui voit sa source d'eau-de-vie s'amputer d'une partie de sa ressource. Aujourd'hui, Bernard Peillon, le PDG de Hennessy, va sonner le tocsin de la mobilisation: pour aider la recherche, le leader du cognac met 600.000 euros sur la table, sous

que naturelle: implanter un champignon, qui colonise le pied de vigne et empêche l'esca de se développer. «Plus ça va, plus j'en mesure les effets», dit-il. Selon une étude publiée l'année dernière par la commission du vignoble Charentes du BNIC, ces maladies sont responsables d'une perte de récoltes équivalant à la disparition de 15.000 hectares. Des chiffres qui ne font rire personne, à l'heure où les mastodontes du cognac visent des croisances de ventes fortes pour la prochaine décennie.

## L'autre menace

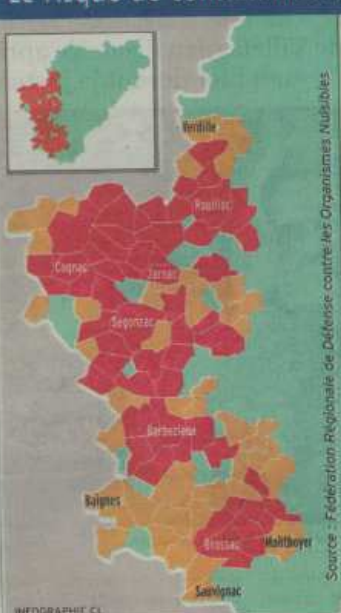
Surtout qu'une deuxième menace plane sur le vignoble: la flavescence dorée. Cette maladie est apparue dans le Cognac en 1997. Propagée par un insecte, la cicadelle, elle connaît une progression fulgurante ces dernières années. Là encore,

forme de bourses de recherches, aides à l'innovation. Dans le même temps, face aux livreurs de la maison réunis en assemblée générale, il va annoncer que Hennessy accueillera les 23 et 24 juin le colloque européen sur les maladies du bois, congrès annuel qui réunit une centaine de scientifiques internationaux. Une initiative, une première, visant à confronter les travaux des différents chercheurs, souvent isolés, et à trouver un remède à ces maladies qui ne bénéficient (plus) d'aucun traitement.

«Jusqu'en 2000, on utilisait de l'arsenic de soude pour lutter efficacement contre l'esca, se souvient Jean-Loup Mercier, viticulteur à Brévilles. Mais ce produit a

pas de traitement, une mort rapide des ceps, une propagation de parcelle en parcelle. Aujourd'hui, toute la Charente a été placée par arrêté préfectoral dans le périmètre du plan de lutte obligatoire contre la maladie. Pour l'instant, une seule parade existe: lutter contre la cicadelle. Tuer l'insecte, l'agent propagateur de la maladie, pour la cont-

## Le risque de contamination du vignoble à la flavescence dorée



Modéré		
Anville	Gondeville	Péruil
Ars	Guimps	Poullignac
Baignes	Guizengeard	Graves-St-A.
Bassac	Lachaise	St-Léger
Berneuil	Laqarde-sur-le-Né	St-Fort-sur-le-Né
Bessac	Louzac-St-André	St-Médard-de-B.
Blanzac	Mainxe	St-Preuil
Boisbreteau	Mesnac	St-Simeux
Bonneville	Mons	St-Sulpice-de-Cog.
Champmillon	Montboyer	St-Vallier
Chantilliac	Mosnac	Sauvignac
Chillac	Mouldars	Touvérac
Condéon	Nonac	Triac-Lautrait
Cressac-St-Genis	Nonaville	Verdille
Genté	Oriolles	Vignolles

Élevé		
Criteuil-la-Magd.	Montigné	St-Martial
Deviat	Nercillac	Auge-St-Médard
Gensac-la-Pallue	Passirac	St-Même-les-C.
Houlette	Reignac	St-Palais-du-Né
Jarnac	Réparsac	Ste-Sévère
Javrezac	Rouillac	Ste-Souline
Juillac-le-Coq	St-Amant-de-N.	Salles-de-Barb.
Julienne	St-Aulais-la-Chap.	Segonzac
Lignières-Sonnev.	St-Bonnet	Sigogne
Mareuil	St-Brice	Sonneville
Mérignac	St-Cybardeaux	Touzac
Merpins	St-Félix	Vaux-Rouillac
Les Métaisries	St-Laurent-de-C.	Verrières
Montchaude	St-Laurent-des-C.	
Montchaude	St-Laurent-des-C.	

Source: Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

INFOGRAPHIE CL

Angeac-Champ.	Brie-sous-Chalais
Angeac-Charente	Brossac
Barbezieux	Chassors
Bardenac	Châteaubernard
Barret	Châteauneuf
Bonneuil	Chalignac
Bouteville	Cherves-Richemond
Bouthiers-St-Trojan	Cognac
Brévilles	Courbillac
Brévilles	Courbillac

nir. Les plans de traitement a minima sont définis par arrêté préfectoral: trois traitements dans les communes à risque élevé, deux dans celles à risque modéré. Pour sortir de l'obligation de traitement, il faut que la maladie n'ait

pas été détectée deux années de suite sur l'ensemble des parcelles de la commune. Problème: le traitement conventionnel contre la cicadelle, à base de néonicotinoïdes, est montré du doigt par les défenseurs de l'environnement, qui les

suspectent d'être à l'origine de la surmortalité d'abeilles constatée ces dernières années. Un traitement bio, à base de pyréthre naturel, existe également pour les agriculteurs refusant d'utiliser des traitements conventionnels.

## Mobilisation «Pas certain que les recherches aboutissent avant dix ans»

**C**est un problème sensible, et le monde viticole, dit-il, l'a saisi «à bras-le-corps». Pour Jean-Bernard de Larquier, le président du Bureau national interprofessionnel du cognac (Bnic), la bataille contre les maladies du bois se mène sur deux fronts distincts. D'abord, la recherche fondamentale qui nécessite des moyens. C'est dans ce contexte que s'engage Hennessy en mettant la main au porte-monnaie. «L'intérêt, c'est évidemment d'arriver à une solution définitive», estime Jean-Bernard de Larquier.



Jean-Bernard de Larquier, président du Bnic. Photo S. U.

Fin 2013, l'Institut français de la vigne et du vin a annoncé l'ouverture de programmes ambitieux (trois projets de trois ans pour 3,7 millions d'euros) mais il y a un an, Jean-Louis Sadies, président du Comité national des interprofessions des vins d'appellation a considéré qu'il était temps de passer la vitesse supérieure. Car l'inconvénient majeur de la recherche fondamentale, c'est le temps nécessaire pour parvenir à un résultat. «Il n'est pas certain que les recherches aboutissent avant

dix ans», considère Jean-Bernard de Larquier. D'ici là, et c'est le deuxième volet du combat, selon le président du Bnic, il faut être capable de trouver «des solutions palliatives» permettant de «faire reculer la mortalité des pieds de vigne à défaut de l'éradiquer». Dans sa propre exploitation (Jean-Bernard de Larquier est par ailleurs viticulteur à Arthenac), il n'en a personnellement trouvé qu'une à court terme: le remplacement minutieux des ceps atteints par des plants jeunes. «Sur mon exploitation, j'ai ainsi renouvelé deux tiers des plants. C'est essentiel. Nous savons qu'avec les maladies du bois, c'est au moins 4 à

5% de notre potentiel viticole qui est perdu chaque année». Les maladies du bois, voilà un problème qui concerne toutes les vignes, pas seulement celle du Cognac. Mais dans le Cognac, le sujet touche le monde viticole avec beaucoup plus d'acuité au regard d'une spécificité locale: «Les maladies du bois atteignent davantage les cépages tels le colombar, le cabernet sauvignon ou l'ugni blanc». Les cépages privilégiés en Charente et Charente-Maritime.

## Les experts plangent

En cas de contamination d'une parcelle, le plan de lutte est drastique: arrachage des ceps contaminés, qui doivent ensuite être brûlés. Pire: si plus de 20% des ceps d'une parcelle sont touchés, ce sont tous les pieds qui doivent être détruits! L'an passé, à Nercillac, Gisèle Poncharraud, viticultrice avec son mari, a en mémoire ce traumatisme. «C'est difficile moralement de devoir arracher une parcelle, mais on n'a pas le choix, il faut s'y résigner. Sinon c'est toute la vigne qui crève». Le couple vient de replanter la semaine dernière ses 3 hectares perdus (sur 16 au total), mais sait que la moins-value sera au rendez-vous «pendant trois ans, le temps que ça repousse. On ne vendra que sur 13 ha, ce n'est plus tout à fait la même chose.» Sachant que la maladie rôde toujours dans le secteur...

Cette année, 65 communes sont classées «foyer à risque élevé», contre 45 l'année dernière. Pour contrer la maladie, les experts plangent depuis des années. L'Ira (Institut national de la recherche agronomique), notamment sur des cépages résistants à la maladie, solution qui aurait le mérite de diminuer le recours aux produits phytosanitaires.

«C'est difficile moralement de devoir arracher une parcelle, mais on n'a pas le choix, il faut s'y résigner.»

été interdit pour sa dangerosité, il a fait à mon avis mourir beaucoup de viticulteurs, même si on ne veut pas le dire.» Ces maladies du bois, dues à des champignons, se caractérisent par un dépérissement de la feuille, puis du cep: en 3 ans, le pied de vigne meurt complètement. Une seule solution: détruire les bois morts, les remplacer, par entreplantation, pour limiter la perte de production. Ou bien alors s'armer d'une infinie patience, «réapprendre les gestes de taille qu'on avait oubliés par facilité», poursuit Jean-Loup Mercier, parce que les traitements se suffisent. Alors c'est plus long, mais à force, ça finit par porter ses fruits.» Depuis «cinq ou six ans», le viticulteur recourt à une techni-

# Un dir'cab' pour François Bonneau

Il trouvera en Charente un climat plus apaisé qu'à Béziers. Olivier Berlioux vient de prendre cette semaine ses fonctions en tant que directeur de cabinet de François Bonneau, le nouveau président du conseil départemental. Il était auparavant directeur de cabinet de l'ancien maire de Béziers, Raymond Couderc, battu lors des dernières municipales par Robert Ménard, l'élu d'extrême droite qui ne cesse de défrayer la chronique.

«C'est quelqu'un qui a les qualités requises pour ce poste, avec lequel j'ai eu immédiatement un bon contact. Il a aussi un profil d'autodidacte qui m'a plu», souligne François Bonneau.

Parcours original que celui d'Oli-



Olivier Berlioux, le directeur de cabinet de François Bonneau.

Photo CL

vier Berlioux. Cet homme de 56 ans a d'abord été... footballeur. Formé dans le prestigieux club de Seine-Saint-Denis du Red Star, il est ensuite passé par l'institut national de formation de Vichy avant de jouer et entraîner à Thouars, Cerizay et Cavaillon, où le maire en a fait son directeur de cabinet. «J'ai ensuite occupé les mêmes fonctions au Canet-en-Roussillon avant de rejoindre Raymond Couderc à Béziers», relate-t-il.

En Charente, où il n'a pas d'attaches particulières, il retrouve Nina Deslandes, directrice de cabinet adjointe du conseil départemental, avec laquelle il travaillait également à Béziers.

Julien PRIGENT

## Dessertes LGV: le médiateur ne promet pas de miracles

Missionné pour recueillir les doléances des collectivités, l'ancien ministre de François Mitterrand a dit hier que toutes les contre-propositions de dessertes ne pourraient être tenues.

Stéphane MOREALE

«J'ai reçu le document hier: il est très fouillé mais je ne sais pas si tout pourra être retenu.» En termes très prudents, l'ancien ministre du Travail – sous la présidence de François Mitterrand – Jean Auroux n'a pas caché que les contre-propositions présentées par les élus de Poitou-Charentes pour les dessertes en gare d'Angoulême (1) seraient difficilement tenables. En déplacement hier à Libourne pour rencontrer les élus locaux sur ce thème, le conciliateur nommé par le P-DG de la SNCF, Guillaume Pépy, a appelé tout le monde à mettre de l'eau dans son vin: «Il faudra faire la part des désirs et des besoins. On veut maintenir des horaires et des cadences idéaux, mais entre les villes qui veulent des dessertes et les impératifs de rentabilité de la SNCF, il faut un compromis». La SNCF, dans le modèle actuel, perdrait au minimum 150 millions d'euros d'exploitation sur la ligne Paris-Bordeaux en raison des péages «excessifs» selon elle du concessionnaire Lisea. Lequel entend bien obtenir un retour sur investissement rapide pour les 4 milliards d'euros qu'il a investis dans la ligne.



Jean Auroux insiste sur l'idée du compromis entre les parties.

Photo S. M.

Jean Auroux a tenté hier d'expliquer la position de la SNCF: «Le montage financier [un partenariat public-privé, NDLR] de la ligne n'est pas ma tasse de thé. Il existe: je fais avec. Que Lisea veuille un maximum de péages pour recueillir des dividendes, c'est légitime si cela reste raisonnable. La SNCF part déjà avec une perte de 150 millions d'euros: elle veut essayer de ne pas en perdre davantage. Si Vinci [actionnaire de Lisea] a des perspectives de bénéfices futurs,

il faudrait que des compromis soient aussi faits de leur côté.»

### L'espoir de la BEI

Jean Auroux admet que les exigences des collectivités compliquent encore la donne: «Elles veulent plus de trains, la grille horaire la plus pertinente, des lignes directes pour Paris. Mais en même temps il faudrait aussi s'arrêter dans les gares intermédiaires. Tout ceci est très compliqué. J'ai des exigences à un côté et des contraintes de l'autre.

Mais avec la LGV il y aura des rames plus grandes, avec 20% de capacité en plus. Il n'y a pas forcément besoin d'autant de trains.» Quant à l'appel lancé par le président de la région Poitou-Charentes à «refinancer la ligne» – lire CL du 29 avril dernier – Jean Auroux place ses espoirs dans la Banque européenne d'investissement (BEI). «Le montage financier demandait un peu plus d'un milliard aux collectivités locales. Il a été inégalement suivi d'effets (2). La solution pourra être trouvée avec la BEI qui a décidé de lever des milliards qu'elle n'arrive pas à placer. Cela fera juste un emprunt de plus si on n'arrive pas à se mettre d'accord. Mais on en n'est pas là.» Aujourd'hui, Jean Auroux rencontre le président de la région Aquitaine Alain Rousset. Avant une prochaine réunion, le 7 juin, avec le ministre des Transports Alain Vidalies.

(1) Deux à quatre allers-retours directs quotidiens Angoulême-Paris, 12 départs - et autant de retours - pour Paris en gare d'Angoulême, 17 liaisons vers Bordeaux, compatibles avec les horaires de bureau. Des départs cadencés pour Paris le matin et 28 allers-retours Bordeaux-Paris dont 15 directs.

(2) Avec le gel ou le retard de paiement de 53 collectivités - et de l'Etat - il manque

le financement de Tours-Bordeaux

## ■ Jean-Luc Petitrenaud

Le critique gastronomique est en tournage aujourd'hui à La Ruelle. Le restaurant du vieil Angoulême aura droit à un prochain épisode de l'émission «Escapades de Petitrenaud», diffusée sur France 5 le dimanche à midi. Jean-Luc Petitrenaud avait découvert le lieu lors d'un précédent passage en Charente pour une émission consacrée à la Ribaudière, à Bourg-Charente. Ce matin, il est donc reçu par Guillaume Veyssière, un autre chef réputé du département, qui lui présentera une de ses spécialités. Jeudi, le critique restera en Charente pour enregistrer une autre émission au Château de l'Yeuse à Cognac.



Archive Renaud Joubert

## Elles & ils

### ■ Édouard Legendre

a officiellement pris hier les rênes des Écuries de Boussac, le centre équestre situé à Cherves-Richemont. À 35 ans, (Photo S. U.) il est désormais le responsable pédagogique du club. Cet athlète de haut niveau, présélectionné aux Jeux olympiques de 2012, a une belle carrière internationale. Alors que François Valteau, l'ancien directeur, a officiellement quitté ses fonctions le 13 mars (et assigne son ancien employeur aux prud'hommes) et que le centre est confronté à de gros problèmes financiers depuis des années, Édouard Legendre arrive dans l'aventure des Écuries de Boussac «en toute connaissance de cause». Nous y reviendrons.



## La loi renseignement largement votée

Le projet de loi sur le renseignement a été adopté hier par la majorité des députés PS, UMP, UDI et la quasi-totalité des radicaux de gauche, et rejeté par le Front de gauche et la plupart des écologistes.

L'Assemblée nationale a voté le texte par 438 voix pour, 86 contre et 42 abstentions. Dix députés n'ont pas pris part au vote (dont, comme c'est la tradition, le président de l'Assemblée Claude Bartolone) et un des 577 sièges de l'Assemblée est actuellement vacant. Chez les socialistes, 252 ont voté le texte, dix

ont voté contre, dont l'ancienne ministre Aurélie Filippetti, et 17 se sont abstenus, dont le chef de file de l'aile gauche du parti, Christian Paul. A l'UMP, 143 ont voté pour (dont Nathalie Kosciusko-Morizet, Laurent Wauquiez, François Fillon, Xavier Bertrand et le président du groupe Christian Jacob) 35 contre et 20 se sont abstenus. Chez les écologistes, 11 ont voté contre, deux se sont abstenus (dont la co-présidente du groupe, Barbara Pompili) et cinq ont voté pour dont l'autre co-président, François de Rugy, Éric Alauzet et Denis Baupin.

FRONT DE GAUCHE 566

SEPTIÈME RÉPUBLIQUE 524

MAJORITÉ ABSOLUE 263

MAJORITÉ RELATIVE 000

POUR 438

CONTRE 086